

**SÉNAT DE BELGIQUE.**

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1860.

**Rapport de la Commission des Travaux Publics,  
chargée d'examiner le Projet de Loi contenant  
le Budget du Ministère des Travaux Publics  
pour l'exercice 1861.***(Voir le N° 75, session 1859-1860, les N° 7 et 53, session 1860-1861 de la  
Chambre des Représentants, et le N° 12 du Sénat.)*

Présents: MM. FERD. SPITAEELS, Président; le BARON DE LABBEVILLE, le BARON DE  
WOELMONT, GILLÈS DE S'GRAVENWESEL, STIELLEMANS, le Comte MAURICE DE  
ROBIANO, WINCQZ, le BARON DE MAZEMAN.

**MESSIEURS,**

Après le Budget de la Guerre, après celui de la Dette Publique, le plus important, par l'élévation du chiffre qu'il comporte, est celui des Travaux publics; il s'élève, pour l'année 1861, à . . . . . fr.	25,547,912 »
Celui de l'exercice courant (1860) était de . . . . .	25,111,988 »
Donc une augmentation de . . . . . fr.	255,924 »

Notre Commission comprend parfaitement qu'il est difficile d'arriver, dans le libellé du Budget des Travaux publics, à la régularité qu'il est possible d'atteindre dans d'autres branches des services publics. Trop d'éléments divers et essentiellement variables de leur nature entrent dans sa composition, pour que l'on puisse s'astreindre à une parfaite régularité dans les évaluations. Ce qu'il importe d'examiner, ce qu'il faut tâcher d'apprécier sainement, c'est la question de savoir si les demandes de crédit qui le composent ne sont point trop élevées pour les circonstances dans lesquelles elles se produisent.

Si généralement le Budget des Travaux publics a soulevé de longues discussions, c'est qu'il touche aux intérêts les plus vivaces du pays; c'est que les transports à bas prix, la rapidité, la sûreté des communications sont devenus aujourd'hui des éléments premiers du développement agricole, industriel et commercial d'un pays. Il n'est donc pas surprenant que ce Budget, qui touche à tant d'intérêts divers, soit l'objet des préoccupations constantes des membres de la Législature. Votre Commission continuera, comme elle l'a fait dans le passé, à passer successivement en revue les différents articles qui le

composent, en appelant votre attention sur ceux d'entre eux sur lesquels elle croirait devoir faire des observations.

Nous abordons maintenant l'examen des articles.

### CHAPITRE PREMIER.

#### ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 1 <sup>er</sup> . Traitement du Ministre. . . . .	fr.	21,000	»
ART. 2. Traitement des fonctionnaires et employés . . . . .		549,410	»
ART. 3. Frais de route et de séjour du Ministre, etc. . . . .		55,200	»
ART. 4. Traitement des huissiers, messagers, etc. . . . .		50,985	»
ART. 5. Matériel et fournitures de bureau. . . . .		50,000	»
ART. 6. Honoraires des avocats du département. . . . .		50,000	»

Ces articles sont adoptés; un seul d'entre eux, l'art. 2, présente une augmentation de 6,000 fr., parfaitement justifiée par la réponse de M. le Ministre des Travaux Publics à la Section centrale; nous y renvoyons nos honorables collègues pour abrégé ce travail.

### CHAPITRE II.

#### PONTS ET CHAUSSÉES.

#### *Bâtiments civils. — Ponts et chaussées.*

##### PREMIÈRE SECTION.

ART. 7. Entretien, amélioration et construction de routes nouvelles, se subdivise comme suit :

A. Entretien des routes d'après les baux. . . . .	fr.	1,675,957	»
B. Travaux en dehors des baux existants . . . . .		200,000	»
C. Travaux de constructions nouvelles. . . . .		800,000	»
Total. . . . .	fr.	2,675,957	»

Le littéra A porte une augmentation de 24,587 francs provenant de la mise à l'entretien, pour l'exercice 1864, de dix sections de routes nouvelles.

ART. 8. Plantations nouvelles . . . . . fr. 41,000 »

Même chiffre qu'au précédent budget.

Ces deux articles sont adoptés.

##### DEUXIÈME SECTION.

#### *Bâtiments civils.*

ART. 9. Entretien et réparation des palais, hôtels, etc., appartenant à l'État . . . . . fr. 150,000 »

Adopté.

Votre Commission insiste de nouveau pour que les crédits nécessaires au bon entretien des édifices appartenant à l'État soient régulièrement portés aux budgets et libellés en raison des besoins réels. Par ce moyen, ils sont discutables; ils ne le sont plus lorsqu'ils forment l'objet de crédits supplémentaires qui ont pour but des faits accomplis.

ART. 10. Construction d'un bâtiment au Ministère de l'intérieur . . . . . fr. 80,000 »

ART. 11. Établissement d'une grille et d'un trottoir à L'Observatoire royal . . . . . fr. 36,000 »

ART. 12. Travaux extraordinaires à l'hôtel du Gouvernement à Bruges. . . . .	fr.	15,000 »
Adoptés sans observation.		

## TROISIÈME SECTION.

*Service des canaux et rivières, bacs, bateaux de passage, polders.*

ART. 13. Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des canaux et rivières, dépenses d'exploitation :

A l'ordinaire . . . . .	fr.	776,550 »
A l'extraordinaire. . . . .		147,650 »
		<hr/> 924,200 »

Les deux crédits réunis présentent, sur l'allocation correspondante du budget précédent, une réduction de 37,700 francs, qui appartiennent essentiellement à cette catégorie d'éléments variables qu'il est impossible de dominer; ils sont adoptés.

Votre Commission appelle toute l'attention de M. le Ministre des Travaux publics sur la situation de l'Escaut; elle constate avec bonheur que la navigabilité de ce fleuve s'est notablement améliorée, et que le Gouvernement a fait preuve de la plus grande sollicitude dans une question qui intéresse à un aussi haut degré la prospérité commerciale du pays. Elle renvoie les honorables Sénateurs qui voudront des renseignements plus complets à cet égard, à la note insérée au rapport de la Section centrale de la Chambre des Représentants.

*Travaux d'amélioration des canaux et rivières. - Bassin de la Meuse.*

ART. 14. Meuse dans les provinces de Namur, Liège et Limbourg . . . . .	fr.	201,000 »
---	-----	-----------

ART. 15. Canal de Liège à Maestricht . . . . .		6,000 »
--	--	---------

ART. 16. Canal de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .		18,000 »
--	--	----------

Adoptés sans observation

ART. 17. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .		110,200 »
---	--	-----------

Votre Commission croit devoir rappeler que la loi du 5 septembre 1859 a alloué des crédits s'élevant à fr. 2,300,000 pour l'élargissement de la deuxième section de ce canal; il est donc indispensable d'achever la mise à grande section de la première partie en élargissant les ponts qui s'y trouvent. C'est le but du crédit pétitionné.

Il est adopté.

ART. 18. Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo. . . . .	fr.	11,500 »
--	-----	----------

ART. 19. Canal d'embranchement vers Hasselt . . . . .		56,300 »
---	--	----------

ART. 20. Canal d'embranchement vers Turnhout . . . . .		2,400 »
--	--	---------

ART. 21. Sambre canalisée . . . . .		30,000 »
-------------------------------------	--	----------

ART. 22. Canal de Charleroi à Bruxelles. . . . .		26,500 »
--	--	----------

Adoptés sans observation.

*Bassin de l'Escaut.*

ART. 23. Escaut . . . . .	fr.	9,500 »
---------------------------	-----	---------

ART. 24. Canal de Mons à Condé . . . . .		14,000 »
--	--	----------

ART. 25. Canal de Pommerœul à Antoing . . . . .	1,000 »
ART. 26. Lys . . . . .	23,600 »

Adoptés. Nous renvoyons nos honorables collègues à la réponse de M. le Ministre des Travaux Publics à la Section centrale de la Chambre des Représentants, pour ce qui concerne les études de la jonction de la Lys à l'Yperlée.

ART. 27. Canal de Gand à Ostende . . . . . fr.	84,000 »
ART. 28. Canal de Plasschendaele par Nieuport . . . . .	3,500 »
ART. 29. Canal de Gand à Terneuzen . . . . .	5,000 »
ART. 30. Moervaert . . . . .	400,000 »
ART. 31. Dendre . . . . .	2,830 »
ART. 32. Rupel . . . . .	10,000 »
ART. 33. Dyle et Demer . . . . .	9,000 »
ART. 34. Yser . . . . .	10,000 »
ART. 35. Canal d'Ypres à l'Yser . . . . .	5,000 »

Ces neuf articles sont adoptés sans observation.

ART. 36. Plantations nouvelles . . . . .	25,000 »
ART. 37. Entretien des bacs et bateaux de passage. . . . .	52,000 »

Ces deux articles présentent les mêmes chiffres qu'au précédent budget; ils sont adoptés.

#### QUATRIÈME SECTION.

##### *Ports et côtes.*

ART. 38. Travaux d'entretien ordinaires et extraordinaires des ports, côtes, phares et fanaux.

A l'ordinaire . . . . . fr.	168,500 »
A l'extraordinaire . . . . .	200,600 »

368,900 »

Ces crédits sont en grande partie affectés à l'achèvement et à la continuation de travaux commencés et non terminés. Votre Commission en propose l'adoption.

##### *Travaux d'amélioration des ports, côtes, etc.*

ART. 39. Port d'Ostende . . . . . fr.	52,000 »
ART. 40. Côte de Blankenberghe . . . . .	70,000 »
ART. 41. Phares et fanaux . . . . .	15,100 »

#### CINQUIÈME SECTION.

##### *Frais d'étude et d'adjudications.*

ART. 42. Études des projets, levée des plans, achat d'instruments. . . . . fr.	22,000 »
--	----------

Ces quatre articles sont adoptés sans observation.

#### SIXIÈME SECTION.

##### *Personnel des ponts et chaussées.*

ART. 43. Traitement des ingénieurs, conducteurs, etc. fr.	585,010 »
ART. 44. Traitement des chefs de bureaux, pontonniers-éclusiers, etc . . . . .	509,937 »

ART. 45. Frais de jury d'examen . . . . fr. 12,000 »  
Ces allocations, sensiblement les mêmes qu'au budget précédent, sont adoptées.

### CHAPITRE III.

#### MINES.

##### SECTION PREMIERE.

###### *Personnel du Conseil.*

ART. 46. Personnel du conseil des mines . . . . fr. 42,000 »  
ART. 47. — frais de route . . . . . 600 »  
ART. 48. Matériel . . . . . 2,000 »  
Mêmes chiffres que l'année précédente. — Adoptés.

##### DEUXIÈME SECTION.

###### *Personnel du corps.*

ART. 49. Traitement et indemnité du personnel du corps  
des mines. . . . . fr. 173,350 »  
ART. 50. Frais des jurys d'examen . . . . . 6,000 »  
Mêmes chiffres que l'année dernière. — Adoptés.

##### TROISIÈME SECTION.

###### *Caisse de prévoyance.*

ART. 51. Subside aux caisses de prévoyance. . . . fr. 45,000 »

##### QUATRIÈME SECTION.

###### *Impressions.*

ART. 52. Impressions, achats de livres, d'instruments, etc. 7,000 »  
Mêmes allocations. — Adoptés.

### CHAPITRE IV.

#### CHEMINS DE FER, POSTES, TÉLÉGRAPHES, RÉGIE.

##### *Service d'exécution*

Avant d'aborder les chiffres de cette partie importante du Budget des Travaux publics, votre Commission croit bien faire en appelant l'attention du Sénat sur les résultats de plus en plus favorables de l'exploitation des chemins de fer de l'État. Beaucoup d'entre nos honorables collègues se rappelleront que votre Commission signalait, il y a plusieurs années déjà, les chemins de fer comme devant influencer favorablement sur les ressources financières de l'État. Tout ce qui a été dit à cette époque trouve son entière justification dans les résultats que donne aujourd'hui l'exploitation. Ainsi pour l'exercice 1859, dont le compte rendu nous a été distribué, la recette générale s'est élevée à . . . . . fr. 26,449,148 65  
Les dépenses générales d'exploitation ont été de . . . . 14,512,284 31  
D'où résulte un bénéfice net de . . . . . 11,936,864 32

Soit 5.86 p. c. des capitaux employés ; en 1858, le produit net n'avait été que de 5.70 p. c. ; il y a donc amélioration constante dans les résultats obtenus.

Si maintenant l'on veut se rendre compte de la situation générale de l'entreprise depuis le 1<sup>er</sup> mai 1854, le compte rendu de 1859 démontre que le découvert en intérêts et amortissements de la dette créée pour l'établissement des chemins de fer n'était plus, au 1<sup>er</sup> janvier 1860, que de 8,703,841 fr. 58 c. ; c'est vous dire que bientôt notre *railway national* aura non-seulement couvert toutes les charges qui lui incombent, mais qu'il deviendra pour le pays une source féconde de revenus, à part les immenses services qu'il rend à l'agriculture, au commerce et à l'industrie.

Le temps a manqué à votre Commission pour vous signaler les améliorations importantes introduites dans l'exploitation de nos voies ferrées ; mais elle a voulu au moins mettre sous vos yeux des résultats si avantageux au pays.

Nous abordons maintenant les articles.

ART. 53. Traitement et indemnité des fonctionnaires. fr. 256,400 »

ART. 54. Salaires des agents payés à la journée . . . 1,656,000 »

Ces deux articles, sensiblement les mêmes que ceux du précédent budget, sont adoptés sans observation.

ART. 55. Billes, rails, matériel fixe.

A l'ordinaire . . . . . fr. 1,280,000 »

A l'extraordinaire. . . . . 100,000 »

1,580,000 »

Augmentation de 67,000 fr. sur les billes, réduction de 150,000 sur les rails. — Adopté.

ART. 56. Travaux d'entretien, outils, etc. . . . fr. 673,000 »

Adopté.

#### DEUXIÈME SECTION.

##### *Traction et matériel.*

ART. 57. Traitement et indemnité des fonctionnaires fr. 210,450 »

ART. 58. Salaire des agents payés à la journée. . . . 2,240,000 »

ART. 59. Primes d'économie et de régularité . . . . 70,000 »

ART. 60. Combustible . . . . . 1,600,000 »

Ces articles sont adoptés sans observation, toutefois votre Commission croit devoir vous faire observer que la réduction de fr. 200,000 sur l'art. 60, combustible, est due en grande partie à la diminution des prix de la houille, du coke et des briquettes.

ART. 61. Entretien et renouvellement du matériel. fr. 2,700,000 »

Votre Commission appuie le vœu émis par la Section centrale de la Chambre des Représentants, pour que le nombre des waggons servant au transport des marchandises soit augmenté ; cet accroissement de matériel procurera, dans son opinion, une augmentation de recettes.

Adopté.

ART. 62. Redevances aux compagnies . . . . fr. 110,000 »

Adopté.

## TROISIÈME SECTION.

*Transports.*

ART. 63. Traitement des fonctionnaires et employés, fr.	1,102,000 »
Augmentation de 70,000 francs destinés à améliorer la position des employés inférieurs du service des transports ; des explications satisfaisantes ont été données par le Ministre à la Section centrale de la Chambre des Représentants.	
ART. 64. Salaire des agents payés à la journée . . . . .	145,665 »
ART. 65. Frais d'exploitation. . . . .	462,000 »
ART. 66. Camionnage . . . . .	410,000 »
ART. 67. Pertes et avaries . . . . .	80,000 »
Ces cinq articles sont adoptés.	

## QUATRIÈME SECTION.

*Télégraphe.*

Dans le rapport que votre Commission a eu l'honneur de présenter l'année dernière au Sénat, elle avait appelé l'attention de M. le Ministre des Travaux publics sur la convenance d'établir un bureau télégraphique dans le centre de la ville, afin d'éviter aux personnes qui emploient ce mode rapide de communication de longues courses, et d'augmenter encore, par la facilité d'accès, l'usage de cette admirable invention. Aucune suite n'a été donnée jusqu'ici à cette observation, et rien dans les documents qui nous ont été communiqué ne semble laisser entrevoir la moindre disposition à faire droit à cette juste réclamation. La Section centrale de la Chambre des Représentants a émis cette année le même vœu; elle demande que les bureaux télégraphiques soient ouverts au centre des grandes villes et *particulièrement de Bruxelles.*

Votre Commission espère que le Gouvernement fera droit à une demande qui ne saurait qu'être avantageuse au développement des correspondances télégraphiques.

ART. 68. Traitements et indemnités des fonctionnaires. fr.	252,000 »
ART. 69. Salaires des agents payés à la journée. . . . .	62,000 »
ART. 70. Entretien . . . . .	56,000 »
Adoptés.	

## CINQUIÈME SECTION.

*Service général.*

ART. 71. Traitement et indemnité des employés . . . . . fr.	55,950 »
ART. 72. Salaires des agents payés à la journée . . . . .	55,800 »
ART. 73. Matériel et fournitures de bureau . . . . .	220,000 »
ART. 74. Subside à la caisse de retraite, secours . . . . .	20,000 »
Ces articles sont adoptés sans observation.	

## SIXIÈME SECTION.

*Régie.*

ART. 75. Traitement et indemnité des fonctionnaires. . . . .	38,600 »
ART. 76. Frais de loyer . . . . .	5,500 »
Conférence des chemins de fer . . . . .	1,000 »
Mêmes chiffres qu'au budget précédent. — Adoptés.	

## SEPTIÈME SECTION.

*Postes.*

ART. 77. Traitement et indemnité des fonctionnaires et employés. . . . .	fr.	824,000	»
ART. 78. Traitement et indemnité des facteurs, etc. . . . .		1,176,250	»
ART. 79. Transport des dépêches . . . . .		492,000	»
ART. 80. Matériel, fournitures de bureau, loyer . . . . .		274,000	»

Ces quatre articles sont adoptés; toutefois votre Commission croit devoir renouveler ici l'observation qu'elle a eu l'honneur de faire dans son précédent rapport, sur la convenance qu'il y aurait d'avoir, dans une ville aussi étendue que Bruxelles, plusieurs bureaux où l'on pût affranchir et charger les lettres et se procurer *les timbres-poste*. Il suffit d'indiquer cet état de chose pour être dispensé de longs commentaires à cet égard; c'est tellement urgent, tellement indispensable, que l'on s'étonne d'avoir encore à formuler une pareille observation.

## CHAPITRE V.

## PREMIÈRE SECTION.

*Commission des procédés nouveaux.*

ART. 81. Frais de route et de séjour . . . . .	fr.	600	»
ART. 82. Matériel, achat de réactifs . . . . .		1,400	»

Mêmes allocations qu'au précédent budget. — Adoptés.

## DEUXIÈME SECTION.

*Annales des Travaux Publics.*

ART. 83. Frais de route et de séjour. . . . .	fr.	1,100	»
ART. 84. Publication du Recueil, frais de bureau. . . . .		5,900	»

Mêmes chiffres que l'année passée. — Adoptés.

## CHAPITRE VI.

ART. 85. Traitement des fonctionnaires et agents en disponibilité. . . . .	fr.	59,500	»
--	-----	--------	---

## CHAPITRE VII.

ART. 86. Pensions . . . . .	fr.	7,000	»
-----------------------------	-----	-------	---

## CHAPITRE VIII.

ART. 87. Secours à des employés ou veuves qui n'ont pas droit à la pension . . . . .	fr.	7,000	»
--	-----	-------	---

## CHAPITRE IX.

ART. 88. Dépenses imprévues non libellées au Budget fr.	18,000	»
---	--------	---

Ces quatre derniers chapitres et articles sont admis sans observation.

En résumé, Messieurs, votre Commission a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité des membres présents, l'adoption du Budget des Travaux publics tel qu'il vous a été transmis par la Chambre des Représentants.

*Le Président-Rapporteur,*

FERD. SPITAEELS.